

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet DENOBIO - Site d'approvisionnement H2 sur la commune principale de l'AIOT 2 Au-dela de Bonot 02120 Lesquielles-Saint-Germain.

La référence de votre dossier est A-4-NQCEEHQ5F7 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/03/2024 à 12h08 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **80457835900049**

Raison sociale **ENOSIS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Portes Sud, Bâtiment 3

12 rue Louis Courtois de Viçose

31100 TOULOUSE

Signataire

Qualité : **Directeur Général**

Référent

Fonction : **Directeur Technique**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **DENOBIO - Site d'approvisionnement H2**

Description des activités :

Le site est une plateforme d'approvisionnement en hydrogène gazeux. Il permet le dépotage d'hydrogène contenu dans des semi-remorques (ou trailers), la détente de l'hydrogène et son acheminement, dans une tuyauterie enterrée, vers un démonstrateur de méthanation biologique situé sur un site ICPE distinct directement attenant à la plateforme d'approvisionnement en H2

(unité de méthanisation Energie Thiérache bénéficiant de l'arrêté préfectoral IC/2022/102 d'enregistrement au titre des rubriques 2781-1-b et 2781-2-b). Le site est constitué de 3 loges de stationnement de semi-remorques (ou trailers). 2 semi-remorques seront présents sur site en permanence pour assurer la continuité d'alimentation du démonstrateur. La 3ème loge permet d'assurer les rotations des semi-remorques. Chaque loge est équipée d'un potelet de dépotage avec un flexible permettant de raccorder les semi-remorques à l'installation du site. Des murs coupe-feu 2h de 2,5 m de haut et de 4 m de long séparent les loges au niveau de l'arrière de trailers et de potelets de raccordement pour prévenir les effets d'un éventuel feu torche sur le trailer attenant. Chaque loge est équipée d'un détecteur de flamme et d'une colonne lumineuse tricolore permettant de connaître l'état des trailers. Les potelets sont reliés à une centrale de détente qui permet d'abaisser la pression de l'hydrogène à 20 bar. En sortie de la centrale de détente, une tuyauterie permet d'acheminer l'hydrogène vers le démonstrateur de méthanation situé sur le site attenant. Une vanne d'isolement est positionnée à chaque extrémité de cette canalisation enterrée. Un poste d'injection de méthane bas carbone dans le réseau de gaz naturel est implanté à l'entrée du site. Il est relié à l'unité de méthanisation par une canalisation enterrée équipé de vannes d'isolement à chaque extrémité. Son fonctionnement est automatique et ne nécessite pas d'intervention en dehors de sa maintenance. L'activité exercée sur site se limite à la livraison des semi-remorques d'hydrogène et à l'emport des semi-remorques vides.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **2 Au-dela de Bonot 02120 Lesquielles-Saint-Germain**

X : 746296

Y : 6981946

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4715	4715-2	Hydrogène (numéro CAS 133-74-0)	Quantité susceptible d'être présente 0.97 t	D	Capacité maximale au moment de la rotation des semi-remorques avec trois semi-remorques présents sur site : 2 semi-remorques pleins contenant au maximum 455 kg d'hydrogène chacun et un semi-remorque vide contenant au maximum 56 kg, soit un total de 966 kg

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Aucun déchet ne sera produit sur le site à part durant la période des travaux d'aménagement du site, au cours de laquelle les entreprises de TP en charge des travaux auront la responsabilité de l'évacuation des déchets générés.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **En l'absence de réseau incendie public, utilisation de la citerne souple incendie de 120 m3 du site attenant de méthanisation ENergia Thiérache, située à moins de 100 m des loges de stationnement des semi-remorques (validé avec le Lieutenant Cédric Berko du SDIS lors d'une réunion sur site le 30/11/2023)**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Chaque loge est équipée d'un capteur de détection de flamme et d'un voyant lumineux. Une alarme sonore permet d'avertir de la détection d'une situation dangereuse et un dispositif de coupure manuel permet de fermer d'isoler les tuyauteries hydrogène par fermeture des vannes pneumatiques positionnées sur chaque ligne et sur chaque trailer. Un extincteur à poudre de 50 kg est maintenu en permanence en étant de fonctionnement sur le site. La citerne souple de 120 m3 du site de méthanisation est à moins de 80 m des loges de méthanation.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)